



CHSCT SEANCE du 03 mai 2022

Représentants de l'administration :

Mme GOUBERT, M. JOUVE, Mme LAFAGE

Mme ANGLADE – assistante de prévention

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. VEYLET (T)

FO DGFIP : M. BASTIEN (T), Mme BECKER (T)

SOLIDAIRES Finances publiques : M. GRIFFAULT (T), M GALLOT (T), M FERREIRA (S)

Mme FERELLEC – secrétaire animatrice,

M THIEBAUT – Inspecteur santé sécurité au travail,

Mme BATIFOL – Assistante sociale

M LAGADOU – Médecin du Travail (Téléphone)

Mme GOUBERT ouvre la séance à 9 heures 30 après s'être assurée que le quorum est atteint.

M. BASTIEN est désigné secrétaire adjoint.

1°) Approbation du PV de la réunion du 2 mars 2022 (pour avis)

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Mme GOUBERT, faisant référence aux débats de la séance précédente, demande à M. LAGADOU s'il a initié une démarche auprès du réseau des médecins coordinateurs pour assurer un suivi médical des agents concernés par une exposition au gaz radon au bâtiment Q.

M. LAGADOU répond qu'il n'existe pas de protocole ou de documentation pour l'organe ciblé par le radon, les poumons, à ces doses d'exposition relativement faibles. Pour établir un tel protocole, l'aide d'un médecin expert a été sollicitée. Cet expert rendra son avis à partir de l'analyse de 2 cas individuels. Il précise que ce protocole aura

pour but notamment d'informer les agents du moment où il est opportun de faire l'exploration de l'organe (scanner) en lien avec les facteurs de risques individuels tout en évitant des examens inutiles, facteurs d'anxiété et de détection non pertinente.

M. VEYLET (CGT) demande quel est l'état d'avancement de la liste des agents impactés.

Mme LAFAGE répond que la liste est finalisée. Après les derniers travaux de vérification elle sera transmise à la médecine du travail.

Mme GOUBERT, faisant suite à une demande de la CGT au précédent CHSCT, demande à M. THIEBAUT s'il a davantage d'information concernant les expérimentations, menées par l'ANACT sur l'amélioration des conditions de vie au travail (ateliers agents, bilan, outil d'auto-diagnostic).

M. THIEBAUT (ISST) répond qu'aucun bilan n'a pour l'instant été tiré mais que ce sujet a été abordé au dernier CHSCT ministériel d'avril.

2°) Point sur les travaux immobiliers

M. JOUVE et Mme LAFAGE font le point sur les différents travaux immobiliers en cours à la DDFiP.

Travaux liés au radon au bâtiment Q :

- S'agissant du mesurage, les dosimètres ont été relevés, les résultats sont attendus avant l'été.
- Concernant les travaux préconisés, l'expert a indiqué avoir remis son rapport à la préfecture dont la DDFiP attend le retour. Les travaux pourraient se dérouler au cours du 2ème semestre 2022.

Programme 338 de densification de la Cité administrative :

Ce programme national destiné à l'amélioration de l'efficacité énergétique, au verdissement et à la densification des bâtiments H et Q a pris du retard du fait du COVID et des difficultés liées aux bâtiments.

Le projet initial prévoyait l'intégration du CDIF et du SPFE au bâtiment Q mais la mise en place du SAPF au 1^{er} septembre 2023 a modifié ce projet pour ne retenir que le déménagement du CDIF.

Suite à l'appel d'offre lancé, le manque de proposition a généré un surcoût important. Trois solutions sont dès lors à l'étude :

- ◆ Obtenir un financement complémentaire des ministères ;
- ◆ revoir le programme de travaux à la baisse ;
- ◆ combiner les deux solutions précédentes.

Par ailleurs la Direction du Budget veut que le projet soit lancé d'ici la fin de l'année. À défaut les crédits seraient retirés.

Par conséquent il n'y aura aucun déménagement vers le bâtiment Q à ce stade.

La Direction est à la recherche d'un local à louer et de son financement pour installer provisoirement le CDIF. Son déménagement devra être effectif tout début 2023 pour laisser le temps nécessaire aux travaux prévus pour l'installation du SAPF, d'une durée estimée à 8 mois et qui seront pilotés par le bureau SPIB-2C.

CFP de Mauriac :

La chute de tuiles qui a eu lieu en mars dernier a généré des infiltrations causant humidité et mauvaises odeurs à l'intérieur du bâtiment.

L'intervention sur la toiture et les gouttières qui s'est déroulée le 25 avril a permis de stopper les infiltrations. Une intervention pour assainir l'intérieur est prévue.

Par ailleurs une réfection des combles pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment est programmée au cours de l'hiver 2022.

CFP de Saint-Flour :

Courant juillet, le bureau d'une adjointe au SGC sera cloisonné. Sera également effectué la peinture d'un bureau d'un conseiller aux décideurs locaux et la pose de stores.

TP d'Aurillac :

En vue de l'installation du SGC, un ingénieur a été contacté et visitera le site cette semaine pour faire des propositions de travaux.

Par ailleurs l'ensemble des convecteurs électriques va être remplacé.

Trésorerie Aurillac Banlieue :

Une intervention va être effectuée sur les volets roulants pour faciliter leur ouverture.

Pour améliorer la sécurité, un volet roulant automatique va être installé à l'entrée des agents et une grille posée devant la fenêtre du gardien concierge.

M. VEYLET (CGT) demande si une aération a été installée par la mairie dans le local d'archives de la trésorerie de Maurs pour évacuer le radon.

M. JOUVE répond que cela a été fait.

M. VEYLET (CGT) rappelle qu'une précédente visite en délégation du CHSCT avait relevé des anomalies concernant l'évacuation en cas d'alerte incendie que les travaux prévus à la Trésorerie Principale devraient s'attacher à résoudre si cela n'a pas été fait.

Mme ANGLADE répond que ces problèmes ont depuis été traités.

M. VEYLET (CGT) demande si la pose d'une grille devant la fenêtre du gardien concierge préfigure la fermeture de son poste.

M. JOUVE répond qu'il n'en est rien et que le poste est toujours ouvert au mouvement.

3°) Examen du Registre Hygiène Sécurité

Avant d'aborder ce point M. VEYLET (CGT) demande qu'un point sur la situation sanitaire lié au COVID à la DDFIP du Cantal soit fait en présence du médecin du travail avant que celui-ci ne quitte la séance.

M. LAGADOU (médecin du travail) rappelle que d'une manière générale le port du masque, bien que devenu non obligatoire, reste utile. Il en est de même des rappels vaccinaux et des tests.

Mme LAFAGE indique que les dernières semaines, environ 4 cas par semaines étaient identifiées à la DDFIP. Dès l'apparition d'un cas un tableau d'identification des cas contact est rempli par les chefs de service et transmis à la médecine du travail. Les locaux concernés sont désinfectés.

Mme ANGLADE ajoute qu'une nouvelle distribution de masques est prévue.

M. VEYLET (CGT) demande si dans certaines situations où le risque est élevé le port du masque ne pourrait pas faire l'objet d'une instruction plutôt qu'une simple recommandation, comme cela a cours dans d'autres administrations ou entreprises privées.

M. LAGADOU (médecin du travail) considère qu'il est de la responsabilité de l'employeur d'imposer le port du masque dans certaines situations (accueil ou situation de promiscuité).

M. JOUVE estime que le Cantal n'est pas dans une situation particulière en termes d'accueil et qu'il n'a pas les moyens juridiques, dans le contexte actuel, d'imposer le port du masque dans quelque situation que ce soit.

Mme GOUBERT conclue en indiquant que l'on reste sur des recommandations et en appelle à la responsabilité individuelle.

Mme ANGLADE présente ensuite les annotations portées sur le registre.

Trois d'entre elles, renseignées par des agents du SIP, constatent les odeurs gênantes générées par l'humidité sur le site de Mauriac. Comme précisé au point 2, les travaux sont en cours pour assainir le site.

Une demande de tapis ergonomique a été formulée au CEPL, elle a été satisfaite.

4°) Information sur un accident de service

L'accident examiné à l'ordre du jour est un accident de la circulation sans gravité dont a été victime un agent du SIP lors du 1^{er} trimestre.

Mme GOUBERT précise que ces accidents seront dorénavant examinés au fil de l'eau.

5°) Budget 2022 : fiches de propositions

Mme ANGLADE présente les fiches de propositions suivantes qui sont adoptées à l'unanimité :

- évaluation des risques psycho-sociaux par l'association EIPAS sur le site de Saint-Flour : 3 531,56 € ;
- formation « Gestion du stress et des conflits » : 1 066 € ;
- formation « Prévention des risques d'agressions » : 1 166 € ;
- formation « Secourisme PSC1 » : 560 € ;
- formation « Manipulation des extincteurs » : 600 € ;
- formation « Prévention des risques routiers » : 1 176 € ;
- formation « Prévention des troubles musculo-squelettiques » : 1 066 € ;
- achat d'une souris verticale ergonomique sans fil sur recommandation du médecin du travail : 119,10 € ;
- achat d'une agrafeuse électrique sur recommandation du médecin du travail : 49,99 €.

Mme ANGLADE précise que les montants alloués aux formations et à l'évaluation des risques psycho-sociaux sont susceptibles d'évoluer en fonction du nombre de participants.

Elle indique que la formation actée lors du CHSCT du 10 mars « repérer et accompagner un collaborateur en souffrance », à destination des agents encadrants et des membres du CHSCT, se déroulera le 23 juin. À ce jour 17 personnes ont candidaté à cette formation.

Par ailleurs Mme CHIVA termine ce jour les entretiens pour l'évaluation des risques psycho-sociaux au bâtiment Q et présentera son rapport lors du prochain CHSCT programmé le 29 juin. Une réserve de 5 000 € est provisionnée pour poursuivre cette action sur les autres sites du département.

M. VEYLET (CGT) demande quand se tiendra le groupe de travail sur le DUERP.

Mme ANGLADE répond qu'il devrait être convoqué fin mai ou début juin pour que le point sur le DUERP/PAP soit porté à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

M. THIEBAUT (ISST) indique qu'il fera une présentation, lors de la prochaine séance, des Conseils Supérieurs d'Administration (CSA) et des formations spécialisées pour les conditions de travail qui remplaceront les CT et les CHSCT à partir de 2023.

M. VEYLET (CGT) fait état des nombreuses questions en suspens à ce sujet notamment en ce qui concerne le budget du CHSCT et le rôle des acteurs de prévention dans les nouvelles instances.

M. THIEBAUT (ISST) répond que ces questions sont en cours d'examen en groupes de travail nationaux et dépendent également d'une doctrine de la DGFAP non encore finalisée. Selon lui le ministère a la volonté de maintenir un budget dédié aux conditions de travail mais n'a pas arrêté son mode de gestion.

M. VEYLET (CGT) demande de quel CSA et de quelle formation spécialisée relèveront les futurs agents du SAPF.

M. JOUVE répond qu'ils ont vocation à faire partie des instances de la DDFiP du Cantal.

6°) Questions diverses

M. VEYLET (CGT) demande si la campagne IR en cours fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un CTL.

Mme GOUBERT répond que cela n'est pas prévu et porte à la connaissance du CHSCT les données d'étape suivantes concernant la réception du public en semaine 16 :

- ◆ accueil physique : -2,5 % au regard de l'année dernière à la même époque ;
- ◆ accueil téléphonique : -19 %;
- ◆ accueil Balfus : 33 %, e-contact : +47 % soit cumulé +10,5 %

Ces comparaisons sont provisoires étant donné que la majorité des usagers n'avait pas encore reçu leurs déclarations papier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00

Laurent VEYLET